

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2018

Publication : 20/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 18/101/INF-AEP/ASS

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

OBJET : INFRASTRUCTURES – AEP / ASSAINISSEMENT

Création d'une zone de rejet végétalisée - Adoption du projet et plan de financement – Demandes de subventions.

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de novembre à 09 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 08 novembre 2018 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jean-Marie SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Jean-Marc ANDREANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON.

Absents : Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Jacqueline BARTOLI ; Noëlle SANTONI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Marielle DELHOM.

Avait donné procuration : Marie-Noëlle NICOLAÏ à Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI à Joseph TAFANI ; Jacqueline BARTOLI à Jean-François GIRASCHI ; Noëlle SANTONI à Michel DALLA SANTA ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Marielle DELHOM à Didier REY.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjoint délégué aux infrastructures d'eau et d'assainissement, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Le Stabiacciu est un milieu sensible, qu'il convient de préserver, en améliorant notamment la qualité des eaux. La mise à niveau de la station d'épuration existante, afin d'optimiser la qualité du rejet, va dans ce sens. Aujourd'hui, la commune souhaite aller plus loin dans cette démarche, en créant sur le site dit de l'ancien hippodrome, une zone de rejet végétalisée.

Le choix de cette zone s'appuie sur les constats suivants :

- le milieu récepteur du rejet de la station d'épuration (Stabiacciu) est très sensible en été,
- le secteur de Murtone est très impacté par les eaux de ruissellement et nécessite une zone de stockage en période de fortes pluies,
- la parcelle dite de l'hippodrome mérite une mise en valeur tenant compte des contraintes pesant sur elle.

La zone de rejet végétalisée est une zone située à l'aval de la STEP mais en amont du milieu récepteur. Ces zones permettent essentiellement :

- la réduction des flux hydrauliques rejetés au milieu récepteur par infiltration partielle ou totale,
- le stockage temporaire d'eaux usées traitées,
- le lissage des flux hydrauliques,
- l'amélioration de la qualité du rejet,
- la rétention des matières en suspension,
- la diminution de l'impact du rejet sur l'hydromorphologie (berges),
- la valorisation de l'espace et de l'aspect paysager,
- l'augmentation de l'acceptabilité sociale de la station.

Il est donc proposé de créer une zone de rejet végétalisée sur la parcelle communale de l'hippodrome. Le montant de ce projet est estimé à 1.450.000,00 € HT, soit 1.630.000,00 € TTC, qu'il convient de décomposer comme suit :

POSTES	COÛT HT	TVA	COÛT TTC
Etude préalable	50.000,00 €	20 %	60.000,00 €
Coût infiltration partielle par massif filtrant végétalisé sur 6.5 hectares (ratios)	1.100.000,00 €	10 %	1.210.000,00 €
Equipements pour ouverture au public	300.000,00 €	20 %	360.000,00 €
TOTAL	1.450.000,00 €		1.630.000,00 €

Pour réaliser ce projet, l'Agence de l'Eau, l'Etat et la Collectivité de Corse seront sollicités pour l'obtention d'aides publiques conformément au plan de financement qui suit :

Désignation	Taux	Montants HT
Rappel de la dépense HT	100,00 %	1.450.000,00 €
- Agence de l'Eau	30,00 %	435.000,00 €
- Etat (crédits PEI)	40,00 %	580.000,00 €
- Collectivité de Corse	10,00 %	145.000,00 €
Total des aides publiques	80,00 %	1.160.000,00 €
Part communale HT	20,00 %	290.000,00 €
Rappel TVA	10% et 20% selon postes	180.000,00 €
Part communale TTC		470.000,00 €
Opération TTC		1.630.000,00 €

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 15 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le lancement du projet tel que décrit ci-dessus, pour un montant total de travaux de 1.450.000,00 € HT, soit 1.630.000,00 € TTC.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches, et à signer au nom de la commune tous documents utiles au financement et à la mise en œuvre de l'opération visée à l'article 1. Il est également autorisé à solliciter les cofinancements relatifs à cette opération selon le plan de financements ci-dessous.

Désignation	Taux	Montants HT
Rappel de la dépense HT	100,00 %	1.450.000,00 €
- Agence de l'Eau	30,00 %	435.000,00 €
- Etat (crédits PEI)	40,00 %	580.000,00 €
- Collectivité de Corse	10,00 %	145.000,00 €
Total des aides publiques	80,00 %	1.160.000,00 €
Part communale HT	20,00 %	290.000,00 €
Rappel TVA	10% et 20% selon postes	180.000,00 €
Part communale TTC		470.000,00 €
Opération TTC		1.630.000,00 €

ARTICLE 3 : Les recettes et les dépenses afférentes font l'objet des inscriptions aux budgets (assainissement) 2018 et suivants :

Dépenses

21 : Immobilisations corporelles

2151 : Installations complexes spécialisées

Recettes

13 : Subventions

13118 : Etat

1312 : Collectivité de Corse

13111 : Agence de l'Eau

16 : Emprunts

1641 : Emprunts en euros

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de procurations	6
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes : pour	24
dont procurations	5
contre	
dont procurations	
abstention	7
dont procurations	1
unanimité	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

